



EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2025

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjoints -

Mme Isabelle DE CRECY, M. Fabrice BULTEAU, M. Vianney RASKIN, Mme Nassera HAMZA, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Sandrine DU MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Bruno JACON, Mme Cécile GUILLOU, M. Stéphane PERRIN-BIDAN

- Conseillers municipaux -

Mme Sophie DE LAMOTTE, Mme Valérie BARBOILLE, M. Jean-Marc LEMBERT, M. Frédéric VOLE, Mme Perrine COUPRY, M. Antoine KARAM, Mme Véronique RONDOT, Mme Marie LE LAN, M. François PETER, Mme Anaïs DELBURG, M. Valéry BARNY, M. Xavier IACOVELLI, M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN, Mme Julie TESTUD, Mme Béatrice DE LAVALETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjoints -

M. Jean PREVOST à Mme Cécile GUILLOU

- Conseillers municipaux -

Mme Isabelle FLORENNES à M. Guillaume BOUDY, M. Yves LAURENT à M. Yoann LAMARQUE, M. Thierry PORTAL à Mme Sophie DE LAMOTTE, Mme Evelyne CHAMBALOUX à M. Nicola D'ASTA, M. Amirouche LAIDI à Mme Béatrice DE LAVALETTE

Absents non-représentés :

- Adjoints -

Mme Muriel RICHARD, Mme Frédérique LAINE

- Conseillers municipaux -

Mme Olfa COUSSEAU, M. Kevin BLANCHARD, M. Yohann CORVIS, M. Abraham ABITBOL, M. Loïc DEGNY

Secrétaire :

M. Fabrice BULTEAU

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

- Conseil Municipal du 25 septembre 2025 -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 et ses articles L. 1410-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 3135-1, R. 3135-7 et R. 3135-8,

Vu la convention de concession de service conclue le 19 juillet 2021 entre la Commune et la SARL CITHEA COMMUNICATION, relative à la régie publicitaire du magazine communal, pour une durée de 4 ans,

Vu la délibération 2025-041 portant sur l'avenant n° 2 prolongeant la concession de la Régie Publicitaire jusqu'en mars 2026,

Considérant que la Ville édite onze numéros par an de son magazine municipal afin d'informer les administrés sur l'actualité locale et les projets de la collectivité,

Considérant que la régie publicitaire contribue à soutenir l'équilibre financier de cette publication en assurant la prospection et la commercialisation des espaces publicitaires, au bénéfice des commerçants, artisans et entreprises locales,

Considérant que l'échéance initiale fixée au 18 juillet 2025 a été prolongée par voie d'avenant jusqu'en mars 2026 afin de garantir la continuité du service, de préserver les relations avec les annonceurs et de respecter le calendrier de publication,

Considérant qu'il convient désormais d'engager la procédure de renouvellement de la concession, pour une nouvelle durée de cinq ans afin d'optimiser la valorisation des espaces publicitaires, de soutenir la diffusion d'une information locale de qualité et de financer l'impression et la distribution du Suresnes Mag,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Madame Isabelle de CRECY, Adjointe au Maire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE
Nombre de pour : 36
Nombre de contre : 0
Nombre d'abstention : 0
Nombre de ne prend pas part au vote : 0
Nombre de pouvoirs : 6
Des membres présents ou représentés,
Décide,

Article 1^{er} - D'approuver le lancement de la procédure de renouvellement de la concession relative à la régie publicitaire du Suresnes Mag.

Article 2 - D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.

#signature#

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État le 6 octobre 2025 et publié/affiché le 6 octobre 2025 Pour le Maire et par délégation, la Responsable de la Gestion des Instances Catherine MAGDELAINE

Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes